

RCS : MELUN
Code greffe : 7702

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de MELUN atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2004 B 00466
Numéro SIREN : 453 537 482
Nom ou dénomination : A. AUTREMENT

Ce dépôt a été enregistré le 16/06/2023 sous le numéro de dépôt 4786

A.AUTREMENT
SAS au capital de 10 000 euros
Siège social : Route de Melun
77166 GRISY SUISNES

453 537 482 RCS MELUN

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU 26 MAI 2023

L'an deux mille vingt-trois,
Le vingt-six mai,
A 9 heures,

Les associés de la société A.AUTREMENT se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, au siège social sis Route de Melun 77166 GRISY SUISNES, sur convocation faite par lettre simple à chaque associé.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée par chaque associé participant à l'Assemblée en entrant en séance, tant en son nom personnel qu'en qualité de mandataire.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Hervé SERVETTAZ, en sa qualité de Représentant légal de la société SJL CONSEIL, Présidente personne morale de la Société.

Monsieur Mathieu NOEL est désigné comme secrétaire.

La feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau, permet de constater que les associés présents, représentés ou ayant voté par correspondance possèdent 1 000 actions sur les 1 000 actions ayant le droit de vote.

En conséquence, l'Assemblée Générale, réunissant la totalité du capital, elle est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président de l'Assemblée dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- les justificatifs des convocations régulières des associés,
- la feuille de présence et la liste des associés,
- un exemplaire des statuts de la Société,
- le rapport du Président,
- le texte des résolutions soumises au vote de l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents visés ci-dessus ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social, à compter de la convocation de l'Assemblée.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

AN 

Le Président rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Lecture du rapport du Président,
- Démission de la Présidente,
- Nomination d'un nouveau Président en remplacement de la Présidente démissionnaire,
- Fixation de la rémunération du nouveau Président,
- Questions diverses,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Il est ensuite donné lecture du rapport du Président.

Puis le Président déclare la discussion ouverte. Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale prend acte de la démission de la société SJL CONSEIL de son mandat de Présidente à compter de ce jour.

L'Assemblée Générale, donne quitus de sa gestion à la société SJL CONSEIL pour la période s'écoulant du 01/01/2023 au 26/05/2023.

En conséquence, l'Assemblée Générale la remercie pour les services rendus à la Société.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide de nommer en qualité de nouveau Président, pour une durée illimitée et à compter du 26 mai 2023 :

Monsieur Mathieu NOEL

Demeurant 40 Rue Léonard de Vinci 77330 OZOIR LA FERRIERE

Né le 07/02/1976 à VILLECRESNES (94)

Monsieur Mathieu NOEL déclare accepter les fonctions de Président qui viennent d'être conférées.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide que Monsieur Mathieu NOEL exercera ses fonctions de Président de la société à titre gratuit et ce jusqu'à nouvelle délibération.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

AN

K

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée. De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

SJL CONSEIL

Présidente démissionnaire

y
Bon pour démission
des fonctions de
présidente "



Mathieu NOEL

En qualité de Secrétaire et Nouveau Président

Bon pour acceptation
des fonctions de
président

